

« dépouiller entièrement, et ils s'en vantent entre eux, ainsi
 « que l'archevêque de Lyon. J'ai donc recours à vous, comme
 « *h* mon seigneur et mon ami; je vous prie humblement de
 « venir me délivrer et de contraindre ledit Humbert de
 « Beaujeu à me rendre justice. Je suis prêt à vous satisfaire
 « entièrement selon votre bon plaisir, pour toutes les dépenses
 « que vous aurez faites, et je vous conjure de venir pour me
 « secourir, soit à Autun, soit à Vinzelles, soit en quelque lieu
 « où il vous plaira de vous rendre, et je vous satisferai plei-
 « nement, même par l'entremise de vos envoyés, s'il ne vous
 « convient pas de venir. Enfin, s'il est nécessaire que j'aïlle
 « vous trouver, faites établir une trêve entre nous. »

A ces doléances pressantes, Louis VII répondit par deux lettres adressées au comte de Mâcon et au sire de Beaujeu ; mais Gérard n'avait pas encore courbé la tête et fait la soumission de 1172, il se garda bien d'obéir. Humbert fit la sourde oreille. Le malheureux père écrivit pour la seconde fois en termes encore plus touchants :

« Senaud de Baugé au très-glorieux roi des Français salut :
 « Je rends grâces à Votre Majesté de la lettre qu'elle a
 « envoyée à Humbert de Beaujeu pour la délivrance de mon
 « fils, quoiqu'elle n'ait encore servi à rien; j'ai donc recours
 « de nouveau à vous, comme étant, après Dieu, mon unique
 « espérance. Je vous supplie, comme mon très-cher seigneur
 « et cousin germain maternel, d'avoir pitié de moi et de vous
 « intéresser à la délivrance de mon fils, car je suis certain que,
 « si vous le voulez bien, vous pourrez le délivrer. Qu'il plaise
 « donc à Votre Majesté de venir dans notre pays, car votre
 « arrivée y sera très-nécessaire, tant pour le bien de l'Eglise
 « que pour moi. Les dépenses que vous ferez ne doivent point
 « être un obstacle à votre voyage ; je vous les rendrai enliè-
 « rement selon votre bon plaisir, et je reconnâitrai tenir en
 « fief de vous mes châteaux qui ne relèvent d'aucun seigneur;